



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

No...64.05.....

Port-au-Prince, le 17 août 2021

CIRCULAIRE

Aux Directeurs des Départements sanitaires affectés par le séisme du 14 août 2021

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population recommande aux directeurs des départements sanitaires affectés, de veiller à l'activation d'une cellule d'urgence départementale et d'un cluster santé afin de mieux coordonner l'assistance technique, matérielle provenant d'organisations humanitaires, de toutes équipes médicales, de toutes celles et tous ceux désireux d'apporter leur assistance technique, matérielle dans le cadre de la réponse à l'urgence post séisme du 14 Août 2021. Ces deux entités auront pour mission principale de coordonner toutes les interventions sanitaires en fonction de l'évaluation de la situation dans les aires affectées.

A cet effet, il importe de procéder au jour le jour à l'évaluation de la situation sanitaire, d'établir la liste des besoins en équipements, matériels et médicaments du département en concertation avec les principaux concernés. Ce, afin de s'assurer de l'adéquation de toute offre par rapport aux besoins réels.

Relativement aux soins de santé, prière de veiller aux exigences suivantes :

- les prestataires de soins étrangers doivent soumettre l'autorisation du ministère avant toute intervention,
- les médicaments, matériels et équipements doivent être conformes et correspondre à des besoins.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population compte sur votre collaboration pour l'application des mesures ci-dessus mentionnées.


Dr. Marc Gréta Roy CLEMENT
Ministre

